



Conseil québécois sur
le tabac et la santé

Mesures de soutien à la lutte au tabagisme

Mémoire | Consultations prébudgétaires 2026

À propos du CQTS

Un Québec sans tabac. Voilà la vision audacieuse du Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS). Depuis 1976, nous avons parcouru beaucoup de chemin et continuons de paver la voie en mobilisant et rassemblant les acteurs de divers milieux afin d'enrayer la première cause de mortalité évitable au Québec, le tabagisme. Nous sommes aussi plus engagés que jamais à prévenir la consommation du cannabis et des produits de vapotage chez les jeunes.

Forts de notre victoire historique contre les cigarettières canadiennes dans le cadre du recours collectif CQTS-Blais pour les victimes du tabac du Québec, nous avons soif de dépassement. La santé et le mieux-être de la population du Québec guident rigoureusement nos campagnes sociétales et nos programmes de prévention, de sensibilisation et de cessation. Nous sommes honorés de pouvoir contribuer à l'adoption de changements positifs sains pour notre société et nous nous faisons un devoir de réaliser cette mission avec diligence et bienveillance.

Personne contact :

Jacques Gauthier, directeur général

Conseil québécois sur le tabac et la santé
200-5455, avenue de Gaspé
Montréal (Québec) H2T 3B3
info@cqts.qc.ca

Les coûts humains et financiers du tabagisme au Québec

Le Québec a fait des progrès significatifs dans la lutte contre le tabagisme dans les dernières décennies.

Pourtant, **12,1 % des Québécois.e.s** de 18 ans et plus — **863 500 personnes** — **fument tous les jours ou à l'occasion** selon les résultats de l'Enquête sur les collectivités canadiennes ([ESCC 2024](#)). Au-delà de la prévalence, les impacts du tabagisme sur la société québécoise sont considérables :

- Le tabagisme est la [première cause de mortalité évitable](#), entraînant encore au Québec près de [13 000 décès](#) chaque année ; (INSPQ)
- [3,8 milliards de dollars par année](#), c'est le coût des soins de santé liés à des maladies dues à la consommation de tabac ;
- Le tabagisme est responsable de [32 % des coûts occasionnés](#) par journées complètes d'hospitalisation et de 27 % du temps de travail des infirmières ;
- Une réduction de 1 point de pourcentage du taux de tabagisme permettrait d'économiser :
 - 41 millions de dollars en coûts directs de soins de santé.
 - 73 millions de dollars en coûts indirects : ex. : absentéisme au travail et utilisation accrue des services de santé.
 - Soit un total de 114 millions de dollars par année ([Ouellette et autres, 2005](#)).
- Fumer coûte entre 3000 \$ et 5000 \$ par année, une dépense qui pèse particulièrement lourd sur le budget des personnes à faible revenu, déjà plus vulnérables au tabagisme.

Hausser les taxes sur les produits du tabac et de vapotage

Depuis 2023, le gouvernement du Québec a entrepris une série de hausses de la taxe spécifique sur les produits du tabac, après près d'une décennie sans ajustement. Ces augmentations successives — 8 \$ en février 2023, puis deux hausses de 2 \$ chacune en mars 2024 et janvier 2025 — marquent un tournant dans la politique fiscale liée au tabac.

Ce rehaussement de la taxe spécifique devrait rapporter [853 millions](#) de dollars pour le dernier exercice financier 2024-2025 au Québec. Pourtant, les soins liés aux maladies causées par la consommation de tabac coûtent environ [3,8 milliards de dollars](#) de dollars par année.

Il est donc essentiel de maintenir ces efforts en appliquant des hausses substantielles des taxes sur les produits du tabac dans les prochaines années. Il est important de rappeler que l'augmentation du prix des produits du tabac est considérée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme le [moyen le plus efficace et le plus rentable](#) pour réduire la consommation et prévenir l'initiation chez les jeunes.

La taxe harmonisée sur les produits de vapotage : un outil à renforcer

Le 1er juillet 2024, la taxe harmonisée sur les produits de vapotage est entrée en vigueur au Québec, alignant la province sur le régime fédéral et établissant un cadre fiscal commun pour ces produits. Bien qu'il s'agisse d'un

pas important, cette taxe demeure trop faible pour contrer l'accessibilité et l'attrait des produits de vapotage, particulièrement auprès des jeunes. Compte tenu de la croissance rapide de l'usage de la vapoteuse, il est désormais nécessaire de rehausser cette taxe, afin d'augmenter le prix minimal des produits, réduire leur accessibilité et freiner l'initiation chez les adolescents et les jeunes adultes.

→ Prévalence du vapotage chez les jeunes : des données préoccupantes

Les résultats de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire ([EQSJS](#)) 2022-2023 montrent des niveaux élevés d'expérimentation et d'usage récent de la vapoteuse :

- 16 % des élèves du secondaire ont utilisé une vapoteuse au cours des 30 derniers jours.
- 30 % des élèves du secondaire ont déjà essayé la vapoteuse au moins une fois dans leur vie.

→ Prévalence chez les jeunes adultes et les adultes

Les données de l'Enquête québécoise sur le tabac et les produits de vapotage ([EQTPV](#)) 2023 confirment que le vapotage dépasse largement le cadre scolaire et touche fortement les jeunes adultes :

- 22 % des jeunes adultes de 18 à 24 ans vapotent.

Le paquet de cigarettes le moins cher au Canada

Malgré les mesures mises en place, le Québec demeure la province où le paquet de cigarettes est le plus accessible au Canada. Selon les estimations de *Physicians for a Smoke-Free Canada*, un paquet coûte en moyenne [15,36 \\$](#), comparativement à [19,24 \\$](#) en Colombie-Britannique.

Cette différence de prix est préoccupante, puisque le Québec présente un taux de tabagisme plus élevé (12,1 %) que celui observé en Colombie-Britannique (8,1 %), selon les données de l'[ESCC](#) (2024).

Afin de rattraper le retard sur les autres provinces et maximiser les gains en santé publique, il est impératif de :

- **Maintenir** une hausse annuelle significative de la taxe spécifique sur le tabac et sur les produits de vapotage.
- **Utiliser ces revenus pour renforcer** les initiatives complémentaires, notamment les programmes de cessation et les campagnes de sensibilisation.

 Augmenter le prix du tabac, c'est investir dans la santé des Québécois et réduire les coûts liés à la première cause de mortalité évitable.

Réinvestir les compensations du recours collectif CQTS-Blais

Le gouvernement du Québec percevra 6,7 G\$ sur plusieurs décennies dans le cadre des litiges provinciaux liés au tabac, soit une part d'un total d'environ 24 G\$ pour l'ensemble des provinces. Un premier versement de

1,7 G\$ a déjà été effectué en août 2025. Parallèlement, les indemnités destinées aux victimes du recours collectif CQTS-Blais au Québec totalisent 4,12 G\$, versées pour compenser directement les personnes admissibles et leurs héritiers.

À partir des sommes versées au Trésor, le gouvernement du Québec a **une obligation morale** : réinvestir de façon significative en santé publique, et en premier lieu dans la lutte au tabagisme.

C'est une occasion unique de prévenir l'initiation des jeunes, de soutenir l'arrêt tabagique et de réduire les 13 000 décès par an liés au tabagisme. L'argent provenant des victimes du tabac ne doit pas simplement être déposé dans le fonds de revenu pour épouser la dette publique.

Concrètement :

- Consacrer une enveloppe dédiée et pluriannuelle pour les campagnes de prévention et de sensibilisation, en mettant l'accent sur les populations vulnérables ;
- Revitaliser les services d'aide à l'arrêt tabagique et offrir des moyens conséquents aux services intégrés à la première ligne ;
- Assurer un soutien durable aux organismes non gouvernementaux (ONG), qui jouent un rôle clé dans la lutte au tabagisme en offrant des interventions adaptées aux réalités locales et en maintenant un accompagnement continu.

Cette orientation doit s'inscrire dans une conception de santé globale : lier la lutte au tabagisme aux déterminants sociaux, à la santé mentale, à l'équité et à l'accès aux soins, afin que les gains soient durables et partagés partout au Québec. Ce financement substantiel doit être encadré et motivé par des objectifs publics clairs, des indicateurs de suivi, une évaluation indépendante et des rapports annuels transparents.

**Le gouvernement doit prendre des engagements fermes.** Chaque dollar issu des litiges du tabac est un puissant levier pour réduire les inégalités en santé et diminuer significativement la pression financière des maladies liées au tabagisme sur l'ensemble du réseau.

Financer adéquatement et substantiellement la santé publique

Pour une enveloppe budgétaire à la hauteur de nos ambitions en matière de santé publique

Comme le gouvernement du Québec le rapporte lui-même dans sa [Stratégie nationale de prévention en santé 2025-2035](#) rendue publique en août 2025 (la Stratégie nationale), « il est estimé que chaque dollar investi pour des interventions préventives rapporterait environ 14,30 \$... » (MSSS, 2025).

Un investissement substantiel en prévention nous apparaît donc incontournable pour de multiples raisons :

- Assurer l'atteinte des ambitieux objectifs de santé publique définis par le gouvernement tant dans la Stratégie nationale que dans le [Programme national de santé public](#) (le PNSP), tous deux définis pour la décennie 2025-2035 ;
- Agir avec diligence et force envers le fardeau des maladies et des traumatismes sur les finances de l'État québécois ;
- Soutenir adéquatement l'écosystème des organismes non gouvernementaux (ONG) agissant dans ce secteur d'intervention puisqu'ils sont des partenaires essentiels et incontournables sans lesquels l'atteinte des objectifs de santé publique ne saurait se réaliser, par exemple par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Le gouvernement doit voir en ce soutien financier un investissement dans la santé de la population québécoise.

En bref, **le gouvernement doit impérativement se donner les moyens d'atteindre ses ambitions**, et ce, au bénéfice premier de la santé de la population du Québec ! Les intentions gouvernementales, clairement énoncées pour la prochaine décennie, doivent se concrétiser en actions dès l'exercice financier 2026-2027. Le Québec n'a plus les moyens d'attendre.

Renforcer la lutte au tabagisme et au vapotage en lui consacrant les ressources nécessaires

En matière de lutte au tabagisme et au vapotage, comme nous l'avons démontré dans les paragraphes précédents, il serait inconcevable de baisser les bras en croyant cette lutte gagnée. Au contraire, comme le soulignent d'ailleurs la Stratégie nationale et le PNSP, **une accentuation des efforts de prévention, de soutien à la cessation et de promotion de la santé demeure une priorité centrale de la santé publique pour la prochaine décennie**.

De surcroît, l'émergence du vapotage a créé de nouvelles générations dépendantes à la nicotine. Chez les jeunes, les méfaits à court terme sont déjà visibles, notamment sur leur santé mentale par une augmentation du risque de troubles psychologiques comme l'anxiété et la dépression. Chez les adultes, les effets à long terme demeurent incertains et soulèvent d'importantes préoccupations. Enfin, l'émergence de nouveaux produits comme les pochettes de nicotine et leur usage récréatif, en particulier chez les jeunes et les jeunes adultes, pourrait venir normaliser davantage la consommation de nicotine. Et que dire du taux de tabagisme qui demeure

relativement stable depuis quelques années au Québec, nécessitant des efforts accrus pour rejoindre les personnes qui fument et les accompagner pour mettre fin à cette dépendance.

La lutte au tabagisme et au vapotage est non seulement un **enjeu de santé publique** auquel il faut s'attaquer avec vigueur et constance, mais **également un enjeu de saine gestion des finances publiques**.

En conséquence, le CQTS juge que le gouvernement du Québec doit **prévoir à son budget 2026-2027 une allocation substantielle, supérieure aux années antérieures, destinée à la lutte au tabagisme et au vapotage** afin :

- D'assurer la continuité des programmes de prévention, de cessation et de promotion de la santé déjà en place et qui ont fait leurs preuves depuis plusieurs années ;
- De permettre la création et la mise en œuvre de nouveaux programmes qui permettront de rejoindre les populations particulières nécessitant une approche davantage ciblée et personnalisée.

Limiter l'accès des personnes mineures aux produits du tabac et contenant de la nicotine (vapoteuses, sachets, etc.)

Pour le CQTS, il demeure prioritaire que le gouvernement agisse avec fermeté afin de mieux encadrer l'accès des personnes mineures aux produits du tabac et contenant de la nicotine. Les statistiques le démontrent, il est toujours clairement facile pour les jeunes Québécois de se procurer cigarettes, vapoteuses et sachets de nicotine, et ce, malgré l'encadrement actuel.

Ainsi, en plus du financement des programmes de prévention mentionné précédemment, il nous apparaît essentiel que le gouvernement du Québec alloue les budgets nécessaires à un encadrement efficace et renforcé de l'accès à ces produits des plus néfastes pour la santé de notre jeunesse.

Synthèse des recommandations du CQTS

1. **Maintenir** une hausse annuelle significative de la taxe spécifique sur le tabac et sur les produits de vapotage et **utiliser ces nouveaux revenus pour renforcer** les initiatives de santé publique, notamment les programmes de cessation et les campagnes de sensibilisation.
2. **Réinvestir les compensations financières découlant du recours collectif CQTS-Blais pour :**
 - a. Consacrer une enveloppe dédiée et pluriannuelle pour les campagnes de prévention et de sensibilisation, en mettant l'accent sur les populations vulnérables ;

- b. Revitaliser les services d'aide à l'arrêt tabagique et offrir des moyens conséquents aux services intégrés à la première ligne ;
 - c. Assurer un soutien durable aux organismes non gouvernementaux (ONG), qui jouent un rôle clé dans la lutte au tabagisme en offrant des interventions adaptées aux réalités locales et en maintenant un accompagnement continu.
- 3. Financer adéquatement et substantiellement la santé publique pour :**
- a. Assurer l'atteinte des ambitieux objectifs de santé publique définis par le gouvernement tant dans la Stratégie nationale que dans le Programme national de santé public (le PNSP), tous deux définis pour la décennie 2025-2035 ;
 - b. Agir avec diligence et force envers le fardeau des maladies et des traumatismes sur les finances de l'État québécois ;
 - c. Soutenir adéquatement l'écosystème des organismes non gouvernementaux (ONG) agissant dans ce secteur d'intervention puisqu'ils sont des partenaires essentiels et incontournables sans lesquels l'atteinte des objectifs de santé publique ne saurait se réaliser.
- 4. Renforcer la lutte au tabagisme et au vapotage en lui consacrant les ressources nécessaires.**
- 5. Investir pour limiter l'accès des personnes mineures aux produits du tabac et contenant de la nicotine (vapoteuses, sachets, etc.).**